

APPEL À PROJETS

« ANGERS, L'ART A CIEL OUVERT »

PRÉAMBULE

Lancé en 2018 par la municipalité, le budget participatif de la Ville d'Angers invite les habitants et collectifs à émettre leurs idées d'aménagements possibles pour le territoire.

Parmi les lauréats, « Angers, l'art à ciel ouvert » est un projet qui vise à rendre la ville plus audacieuse en intégrant des fresques murales, des sculptures et du mobilier original dans l'espace public. Dans ce cadre, la Ville d'Angers propose aux artistes plasticiens de répondre à un appel à projets pour la **réalisation d'une œuvre murale sur la façade d'un immeuble résidentiel du quartier de Monplaisir.**

Cet appel à projets répond à trois objectifs principaux : soutenir la création artistique, dynamiser l'espace public et rendre l'art contemporain accessible à tous.

Les artistes peuvent y répondre de manière individuelle ou collective.

Les candidats proposeront une œuvre *in situ*, qui tiendra compte de l'architecture du bâtiment, du site, de son environnement urbain : ses spécificités et ses usages.

LA RÉSIDENCE « LES MAGNOLIAS » ET SON CONTEXTE

 *Localisation de la façade : 13 boulevard Robert Schuman – 49100 Angers*

Le quartier de Monplaisir fait l'objet d'un Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU) lancé officiellement en septembre 2018. Les NPRUs sont des projets de grande ampleur et de longue durée (entre 10 et 15 ans) agissant sur le logement, les équipements publics, les espaces publics et les voiries.

La résidence « Les magnolias » se situe au sein de la centralité élargie, la centralité Europe, composée d'une place centrale (la place de l'Europe), colonne vertébrale du projet urbain, investie aujourd'hui principalement de commerces. Demain nous y trouverons également des logements et des services de proximité, desservi par une nouvelle ligne de tramway qui se terminera sur le boulevard Robert Schuman.

A proximité de la place de l'Europe se trouvent des équipements et services publics (gymnase de Monplaisir, Relais Mairie, Maisons des Solidarités), la Maison de quartier, la cité scolaire (composée d'un collège et d'un lycée) dont l'entrée va être complètement tournée vers la future place. La culture et les arts tiennent une place importante dans cet ensemble urbain, à la fois pour accompagner le renouvellement et le cadre de vie futur des habitants.

Aujourd'hui, la façade de la résidence « Les Magnolias » est très visible depuis la place de l'Europe, suite à la déconstruction de la barre de l'Europe durant l'été 2020.

CAHIER DES CHARGES

- La mutation urbaine, économique et sociale de Monplaisir s'inscrit dans une démarche de vitalisation du quartier. Une proposition artistique autour de ces perspectives serait un plus.
- L'œuvre devra s'inscrire visuellement dans la vie de quartier et respecter la fonction du bâtiment ainsi que les usagers et les passants.
- Il sera apprécié que l'artiste propose plusieurs esquisses/variations qui pourront être présentées aux habitants.

CONDITIONS FINANCIÈRES

L'artiste lauréat recevra 9 000 euros d'honoraires incluant ses frais de transport, de repas et d'hébergement éventuels. Les frais de production de son œuvre (matériels, engins de levage...), seront pris en charge directement par la Ville d'Angers à hauteur de 10 000 euros maximum.

Le cadre juridique, technique et financier de l'appel à projets sera détaillé dans un contrat signé entre le ou les artistes retenus et la Ville d'Angers.

CALENDRIER

- 31 mars 2021 à minuit : date limite d'envoi des candidatures
- Fin avril 2021 : jury de sélection
- Début mai 2021 : désignation des artistes retenus
- Entre juillet et octobre 2021 : réalisation/Installation de l'œuvre

CRITÈRES DE SÉLECTION

Proposition artistique (60%)

- La qualité artistique et une démarche artistique singulière et affirmée
- La cohérence du projet et la capacité de l'artiste à lui donner sens
- La capacité de l'artiste à ancrer sa proposition dans une démarche *in situ* (prise en compte de l'environnement urbain, de l'interaction entre l'œuvre proposée, l'architecture du bâtiment, les habitants et usagers de la rue)

Faisabilité (40%)

- La faisabilité du projet (technique et financière)

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidatures sont à adresser par **courriel au format PDF** à l'adresse mail developpement.culturel@ville.angers.fr, **au plus tard le 31 mars 2020 à minuit.**

L'objet des courriels d'envoi des candidatures est obligatoirement libellé comme suit :
Candidature bd Schuman – Prénom Nom

Les candidatures devront intégrer les éléments suivants :

- Un dossier artistique comprenant un portfolio et un CV détaillé
- Une note d'intention accompagnée d'une ou plusieurs simulations de l'œuvre intégrée sur le site ou à minima d'une esquisse du projet artistique
- Une fiche technique du projet
- Un budget prévisionnel
- Un n° de SIRET ou toute pièce administrative et fiscale permettant de prouver la capacité d'édition de factures.
- Un n° de sécurité sociale.
- Une attestation d'assurance responsabilité civile.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

CONTACT

Direction Cultures, Patrimoines, Créations – Ville d'Angers

Lucie PICARD, chargée des Arts visuels

lucie.picard@ville.angers.fr

Tél : 02 41 05 41 49



ANNEXE : FICHE TECHNIQUE

Réalisation d'une œuvre murale sur la façade de la Résidence « Les Magnolias », 13 boulevard Robert Schuman, 49000 Angers /Angers l'art à ciel ouvert, budget participatif.

Description du lieu : Situé près du collège Jean Lurçat, à l'angle du boulevard Robert Schumann et du passage Robert Schumann, depuis la destruction de la barre de l'Europe, la façade tient une place visuelle importante dans le paysage du quartier de Monplaisir. L'œuvre devra s'inscrire dans le projet de rénovation qui vise à rendre le quartier attractif, riche de programmes immobiliers innovants.

Superficie : 135m²

Hauteur : 13,5 mètres

Largeur : 10 mètres





Appel à projets / Angers l'art à ciel ouvert – Ville d'Angers, 2021